

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.27PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour la
création d'une base nautique (paddles, kayaks et pédalos) à la plage
d'Yverdon-les-Bains**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 19 novembre 2018.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÉRON, Aurélie Maude HOFER, Florent MICHAUD, Anthony REYMOND, Ramesh VASWANI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET, Cheffe du Service des Sports, Mme Laetitia JOBIN, Cheffe de projets manifestations et chargée de missions stratégie/développement ainsi que M. Greg PERRENOUD, Chargé de missions stratégie/développement/finances. Nous les remercions pour la présentation et les compléments d'information fournis.

Ce préavis a pour but de renforcer l'attrait de touristique la plage d'Yverdon-les-Bains et en même temps de développer l'offre sportive pour la population locale. La base nautique permettra de pratiquer des activités physiques et sportives sur le lac et s'inscrit de ce fait dans le plan directeur du sport et de l'activité physique.

L'installation actuelle, de par de sa conception provisoire et de sa capacité, ne répond plus aux besoins et ne permet pas, en l'état, de proposer une offre suffisante pour l'exploitant.

La commission a positivement accueilli cette demande de crédit qui pose des bonnes bases pour répondre aux objectifs fixés.

L'exploitant investit de son côté près de CHF 80'000.- pour l'acquisition du matériel mobile, ce qui est un facteur rassurant sur la qualité du partenariat qui est déjà jugé excellente.

Les sanitaires prévus seront accessibles aux handicapés et le cabanon sera équipé d'un dispositif qui permet de le protéger contre des infractions. L'ensemble de la commission a été séduit par l'aspect plaisant de la base nautique, la buvette, et sur l'accès ouvert et non-exclusif à la zone.

Les matériaux pour les revêtements muraux du cabanon devront être sélectionnés pour leur qualité esthétique et la résistance au vieillissement.

Le droit d'accès à la rampe aux membres d'Y-Surf Club d'Yverdon, tel que prévu par la convention d'utilisation, devrait également inclure la zone herbeuse ainsi que les sanitaires pour ses membres.

Pour sensibiliser les utilisateurs sur les règles de prudence et le périmètre d'utilisation qui exclut notamment la Grande Cariçaie, la commission suggère d'intégrer ces éléments sur des fiches de location qui pourraient être rédigés en au moins trois langues.

Pour assurer l'attrait de la base nautique, la commission a rappelé la nécessité de maîtriser la végétation gênante des algues et autres plantes aquatiques qui prolifèrent durant la saison estivale et pour laquelle les moyens actuels ne sont pas suffisants.

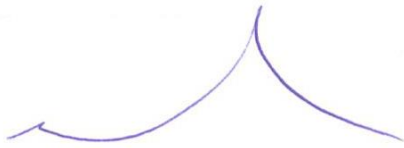
Conclusions :

La commission a été séduite par le projet et est convaincue qu'il répondra aux buts fixés.

Pour accomplir sa réussite, la commission émet le vœu que la Municipalité étudie la pertinence de l'achat d'un faucardeur.

Tout en soulignant les observations et le vœu de ce rapport de commission, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, chères et chers collègues, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du présent préavis.

Brian OOSTERHOFF



Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2018